

# Bourriège : la grande victoire des résistants face au promoteur éolien

Les résistants anti-éolien de Bourriège viennent d'obtenir une victoire retentissante.

Le Tribunal de Grande Instance de Carcassonne vient de leur donner raison dans leur bras de fer avec le promoteur éolien qui souhaitait utiliser, sans autorisation, des terrains privés pour le passage des camions d'éoliennes et qui avait saisi le TGI dans le cadre d'un référé.

Le promoteur a été débouté et condamné à indemniser les résistants ! Certains fonctionnaires et affairistes du vent de l'Aude devraient d'urgence relire et méditer l'article 2 de la déclaration des droits et du citoyen de 1789 qui promulgue : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. » Cet article le peuple de France s'en souvient, il l'a dans les tripes car il s'est battu pour sa liberté face l'oppression de ceux qui voulaient leur imposer leur décision et préserver leurs privilèges.

Les élus et fonctionnaires l'ont manifestement oublié à Bourriège préférant s'acoquiner avec les affairistes du vent en bradant leur région à des promoteurs qui ont peu de souci des paysages, de la nature, du patrimoine et du cadre de vie de leurs concitoyens. En effet, les pressions administratives et financières qui se déroulent à Bourriège constituent une atteinte grave aux valeurs de la République et pourraient dégénérer dans la France entière par une multiplication de ZAD anti-éoliennes pour le respect de la propriété et du droit à cadre de vie apaisé.

Les résistants de Bourriège tiennent un pont. En effet, c'est par ce pont, le pont du Rec que les camions transporteurs d'éoliennes doivent passer pour accéder au lieu d'implantation des mats. Mais ce pont n'est pas suffisamment large, et les camions doivent passer sur les terrains privés qui jouxtent ce pont. Manifestement les ingénieurs de l'industriel du vent ont « oublié » de prendre en compte cette difficulté dans leur projet pourtant évoquée lors de l'enquête publique par les propriétaires terriens concernés. Les promoteurs ne peuvent pas passer et ils ne passeront pas !

Et très heureusement pour les résistants à l'invasion des aérogénérateurs, les propriétaires de ces terrains ne souhaitent pas ce passage et ont donc clôturé leurs terres afin de faire respecter leur droit de propriété. Les résistants tiennent, ils tiennent bon depuis déjà plusieurs semaines, face à la gendarmerie, face aux gros bras engagés par certains, face à l'administration, face aux géomètres, face à la préfecture et face au conseil général. Ils ne lâchent rien et ils tiennent leur position face à cette oppression technocratique.

L'affairiste du vent a alors assigné les résistants dans le cadre d'un référé en invoquant de prétendues pertes financières. Il invoque un arrêté du conseil général qui interdit la circulation de tous véhicules entre 6 h du matin et 20 h sur la portion de route comprenant le pont. Il veut faire évacuer les propriétaires des terres par cet argument de circulation

Dans son ordonnance rendue le mardi 11 juillet, le Tribunal de Grand Instance a été très clair, l'arrêté du Conseil général interdit toute circulation y compris celle du promoteur éolien. CQFD. Il ajoute que s'agissant de la période nocturne entre 20 h et 6 h, l'interdiction n'ayant plus cours, le promoteur ne peut critiquer la présence d'autres usagers de la route sur la RD 52. Sans même

débattre de la question de propriété, le TGI donne entièrement raison aux résistants et condamne le promoteur à les indemniser.

Honneur à ceux de Bourriège qui savent rappeler qu'il faut se battre sans cesse pour faire respecter son droit de propriété et son cadre de vie , honneur à ceux de Bourriège qui se battent face au terrorisme moralisateur des écolos-bobos de salon, honneur à ceux de Bourriège qui luttent contre la corruption morale de leurs élus inféodés aux industriels du vent, honneur enfin à ceux de Bourriège qui ne lâchent rien face à l'oppression technocratique de fonctionnaires sans conscience.